



# Le délit de favoritisme

**Fiche pratique** publié le **20/04/2013**, vu **1711 fois**, Auteur : [Maître Tarek Koraitem](#)

On parle également de délit d'avantage injustifié.

Le favoritisme est une infraction proche de la corruption, mais dont l'objet essentiel est de sanctionner la violation, par des personnes qui ont des responsabilités publiques, d'un principe essentiel qui est celui de l'égalité en matière de marché public, de concession ou de service public.

Cette infraction vise principalement à réprimer un comportement qui va permettre de favoriser autrui lors de la conclusion d'un marché public.

C'est la loi du 7 janvier 1991 relative à la transparence et à la régularité des procédures de marché public qui a créé par un article 7 cette infraction.

Le favoritisme a ensuite été intégré au Code pénal en son article 132-14.

La rédaction actuelle de cet article résulte non seulement de la loi de 1991, mais également de deux lois successives lesquelles tendent toujours à la transparence : les lois du 8 février 1995 et du 22 janvier 1997.